

1.

Débitrice: **Ami SA**, Le Trési 3, 1028 **Préverenges**
2.

Remarques: Par décision du 30 octobre 2003, communi-
quée le 6 novembre 2003, le président du Tribunal d'arron-
dissement de la Côte prolonge le sursis concordataire
accordé à la société Ami SA, représentée par Me Marc-Olivier
Buffat, de 9 mois, soit jusqu'au 14 juillet 2004, et fixe une
nouvelle audience au jeudi 8 juillet 2004 à 9 heures.

Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon

(01268310)